



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Vatican

Question écrite n° 41060

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la position de la France, suite à la décision du pape Benoît XVI de revenir sur l'excommunication de plusieurs évêques intégristes. En effet, ces évêques qui sont réhabilités par l'Église présentent un profil souvent controversé, comme par exemple Richard Williamson, révisionniste, qui a déclaré que « les chambres à gaz n'avaient pas existé ». Au-delà du respect de la France envers le souverain pontife, une telle réhabilitation ne peut se justifier, sans réaction de notre part, car cette décision est choquante et interroge de nombreux catholiques. Le Vatican étant un État, notre pays et sa diplomatie devraient protester officiellement contre cette décision pontificale contestable. Il lui demande donc de lui préciser la position du Gouvernement français sur ce dossier.

## Texte de la réponse

S'agissant de la levée de l'excommunication de plusieurs évêques intégristes, le gouvernement français n'a pas à se prononcer sur cette décision à caractère religieux prise par le Saint-Siège, État souverain, et qui relève du fonctionnement de l'Église. En revanche, la réaction des plus hautes autorités françaises a été immédiate et claire quant aux déclarations tenues par l'évêque anglais Mgr Richard Williamson. Le Président de la République a en effet fermement et publiquement condamné ces déclarations en les qualifiant d'« invraisemblables », « choquantes » et « inadmissibles ». Lors de son récent pèlerinage en Terre sainte, Benoît XVI a par ailleurs clairement dénoncé l'extermination brutale des juifs par les nazis et appelé à ne jamais nier la Shoah, montrant ainsi à nouveau qu'il se désolidarisait des propos tenus par les négationnistes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41060

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2009, page 930

**Réponse publiée le :** 25 août 2009, page 8199